

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N° CS1431

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 10

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° À la fin du 2° du II de l'article L. 950-1, les mots : « l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 » sont remplacés par les mots : « la loi n° du de simplification de la vie économique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination outre-mer.